



ESAT / EA
Entreprises
Collectivités

Attestation de
Compétences
Professionnelles

Niveau 6
Agent

Allergies
Troubles de la motricité
Dorsolombalgies

ROME : 47331 -
42222 - 42221 -
46322 - 46323

ERP : B3.04

Agent d'Atelier Bois

L'agent d'atelier Bois réalise des ouvrages élémentaires ou parties d'ouvrages en bois massif et/ou en matériaux associés. Les structures d'accueil sont prioritairement les ESAT (Etablissement de Service et d'Aide par le Travail), ou les Entreprises Adaptées. Toutefois une entreprise artisanale ou industrielle peut accueillir cet agent sous la responsabilité d'un tuteur (chef d'équipe, chef d'atelier, artisan,...).

La formation

Domaine général

Savoirs de base: lecture, écriture, calcul

Domaine professionnel

- Menuiserie : utilisation des machines
- Menuiserie : fabrication d'ouvrages simples
- Ebénisterie : bases du tournage
- Ebénisterie : bases de la sculpture
- Ebénisterie : bases de la marquetterie
- Restauration de mobilier : techniques de base

La profession

L'agent d'atelier bois réalise ou participe à la **fabrication** d'éléments de menuiserie simples.

Il connaît les opérations courantes de la **transformation du bois**, manuelles ou mécanisées, et opère suivant un processus **unitaire et/ou sériel**.

Il connaît les techniques de base **d'ébénisterie** et de **restauration de mobilier**, et peut les mettre à profit dans le cadre **d'activités artisanales** et sous la responsabilité d'un spécialiste de ces métiers.

Validation

- **Attestation de Compétences Professionnelles**
Agent d'Atelier Bois

Secteurs professionnels ciblés

- ESAT /Entreprises .Adaptées
- Entreprises artisanales
- Menuiseries industrielles
- Fabriques de mobiliers
- Collectivités

Conditions de la Formation

Durée

- **11 mois** dont **13 semaines** de stage en entreprise

Aptitudes requises

- **Intellectuelles** : capacités d'attention, de concentration, de réceptivité aux informations.
- **Sociales** : acceptation du travail en équipe.
- **Physiques** : capacité à travailler en station debout prolongée, à porter des charges moyennes, à fléchir le tronc.

Niveau d'entrée

- Pas de pré requis : la formation est ouverte à des personnes handicapées présentant d'importantes lacunes scolaires, des difficultés d'apprentissage et d'adaptation au milieu ordinaire de travail.

Contre-indications médicales

- **Certaines allergies**
(poussières de bois, solvants, colles)
- **Dorsolombalgies sévères**
- **Troubles importants de la motricité**
(membres inférieurs et/ou supérieurs)
- **Surdité totale**

Perspectives

L'agent d'atelier bois est un **exécutant** des métiers du bois. Sa connaissance des **techniques de base** du métier lui permet de s'intégrer dans une équipe de travail d'établissements du **milieu protégé** (ESAT ou EA) voire du **milieu ordinaire**. A l'issue de la formation AAB, et sur proposition de l'équipe pédagogique, la **CDAPH** peut être sollicitée pour l'octroi d'un cycle de formation d'une **année supplémentaire**, et dans la perspective de la préparation du **CAP Menuisier**. Voir la fiche MF (Menuisier Fabricant).